

PPR INFO

15 novembre 2023

IMPORTANT
Désignation des assesseurs
du TPBR et des membres
de la CCPDBR

◆ Calendrier FNPPR :

Conseils d'administration :

- Jeudi 23 novembre
- Jeudi 7 mars 2024

Congrès national

Mardi 14 mai 2024

à Paris

◆ Parution de la revue :

- n°480 : paru fin janvier
- n°481 : paru fin mars
- n°482 : paru fin mai
- n°483 : paru fin juillet
- n°484 : paru mi-octobre
- n°485 : fin novembre 2023

GÉRER, VALORISER ET TRANSMETTRE DANS LE MONDE RURAL

LA PROPRIÉTÉ
privée rurale

Je m'abonne (propriete-rurale.com)

J'adhère (propriete-rurale.com)



◆ Parution de l'instruction technique sur les modalités de désignation : Attention aux délais

Après une longue attente, l'instruction précisant les modalités de désignation des assesseurs des TPBR et des membres de la CCPBR est enfin parue. Sa publication aura lieu ce jeudi au Bulletin Officiel du ministère de l'Agriculture. Vous trouverez l'instruction et ses annexes en pièces jointes de ce PPR info.

Comme c'était prévisible, il n'y a aucun changement par rapport aux précédentes désignations de 2018. Néanmoins quelques éléments sont à retenir :

⇒ Vous avez un délai de 5 semaines pour répondre à la lettre du préfet demandant la liste des candidats.

⇒ Avant le 1er janvier 2024, le préfet doit avoir transmis les listes des candidats assesseurs au président du TPBR qui les transmet ensuite au premier président de la cour d'appel.

⇒ La fonction des assesseurs sortants ne cesse qu'à l'issue de la prestation des nouveaux assesseurs qui intervient

dans un délai d'un mois au plus tard à compter de la publication de l'ordonnance de désignation des membres assesseurs.

⇒ Au plus tard un mois après, le préfet procède à la désignation des membres de la CCPDBR.

Comme annoncé précédemment, la Fédération organisera début février, deux webinaires de formation pour les assesseurs désignés.

Nous reviendrons également dans un prochain PPR info sur la désignation du membre de droit de la commission consultative.

